



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8535^e séance

Mardi 28 mai 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Djani	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Goolab
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Vershinin
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Fiallo Billini Portorreal
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne à présent la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Tous les membres du Conseil de sécurité connaissent les statistiques de ce conflit. Les membres savent que plus de la moitié de la population syrienne a soit fui le pays soit été déplacée à plusieurs reprises. Ils savent que des centaines de milliers de Syriens ont trouvé la mort et que des millions d'autres ont été blessés. Et les membres savent que, selon les estimations, environ 3 millions de personnes sont actuellement prises entre deux feux à Edleb, et que certaines vivent sous des arbres ou des bâches en plastique sur des parcelles de terre nues. Il n'y a plus d'école ou de clinique sûre, aucun moyen de gagner sa vie – depuis huit ans, leur vie est marquée par les frappes aériennes et les bombardements, les attaques terroristes meurtrières et la peur constante d'envoyer leurs enfants dans une école qui pourrait être bombardée le même jour.

Les combats ont continué à Edleb ces derniers jours, malgré l'annonce d'un cessez-le-feu temporaire, le 17 mai. Depuis le début du mois, des fréquents tirs d'artillerie et des bombardements aériens ont entraîné la mort de plus de 160 civils et le déplacement d'environ 270 000 personnes. Comme l'a récemment déclaré le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH),

« les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques qui combattent dans le nord de la Syrie ne semblent pas avoir respecté les principes de distinction et de proportionnalité énoncés dans le droit international humanitaire ».

Depuis le 28 avril, soit ces quatre dernières semaines, l'Organisation mondiale de la Santé a recensé au total 25 attaques contre la santé, dont 22 contre des établissements de santé, certains ayant été touchés à plusieurs reprises. Toutes ces attaques se sont produites dans le nord-ouest de la Syrie. Quelque 25 écoles auraient également subi des actes de violence, de même que des marchés et au moins trois sites destinés aux déplacés.

La communauté humanitaire intervient conformément à ses plans de préparation et d'urgence. Ainsi, jusqu'ici en mai, plus de 170 000 repas prêts à consommer ont été distribués à ceux qui ont fui la dernière vague de violence. Des abris ont été fournis à 25 000 personnes nouvellement déplacées, et 60 000 civils supplémentaires doivent recevoir une aide dans les jours et les semaines qui viennent. Cela vient s'ajouter aux 1,2 million de personnes auprès desquelles nous intervenons déjà tous les mois.

Cependant, malgré tous nos efforts, l'intervention est à la limite de la rupture. Si de nouvelles opérations militaires sont lancées, la capacité d'intervention sera complètement dépassée. Nombre de nos partenaires humanitaires font partie des populations touchées et ont eux-mêmes été déplacés. En conséquence, dans de nombreuses zones où les hostilités sont ouvertes, les opérations humanitaires ont été suspendues. Ainsi, la fourniture de services de santé, de nutrition et de protection à l'appui de quelque 600 000 personnes a été suspendue, avec notamment l'arrêt des activités de 21 centres de vaccination, et l'interruption totale ou partielle des services d'au moins 49 établissements de santé qui craignaient d'être attaqués.

Comme tous les membres le savent, cette année marque le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève ainsi que le vingtième anniversaire de l'inscription de la protection des civils à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Et pourtant, comme l'a déclaré le Secrétaire général la semaine dernière lors du débat public du Conseil sur la protection des civils (voir S/PV.8534), le respect du droit international humanitaire aujourd'hui est au mieux discutable. En Syrie, par exemple, l'Organisation mondiale de la Santé a confirmé 33 attaques contre les soins de santé depuis le début de l'année, et certains établissements de santé ont été pris pour cible à plusieurs reprises. En tant qu'États Membres, tous les membres du Conseil savent que toutes les parties à un conflit armé ont l'obligation légale de respecter le droit international humanitaire. Épargner

les hôpitaux et les écoles n'est pas une option; c'est une obligation juridique fondamentale.

Les combats à Edleb sont peut-être la facette la plus bouleversante du conflit à l'heure actuelle, mais Edleb n'est pas le seul endroit où les besoins humanitaires continuent d'augmenter. Nous demeurons gravement préoccupés, par exemple, par les informations faisant état d'une dégradation de la situation dans le camp de Roukban. Les membres le savent peut-être, plus de 13 100 personnes ont quitté Roukban ces deux derniers mois. En règle générale, ceux qui quittent Roukban passent environ 24 heures dans l'un des cinq abris situés aux alentours de la ville de Homs, où les enfants sont vaccinés et les familles reçoivent une assistance humanitaire et médicale avant de poursuivre leur route, pour la plupart d'entre elles, vers les zones de leur choix. L'ONU a désormais accès aux personnes qui ont quitté Roukban, après avoir visité ces abris les 22 avril et 13 mai, et une aide humanitaire leur est apportée à tous. C'est une évolution dont nous nous félicitons.

Cela étant, il est tout aussi nécessaire de fournir une assistance soutenue aux 29 000 personnes encore à Roukban, qui sont peut-être les plus vulnérables de tous. Les vivres, les médicaments de base et autres articles de première nécessité distribués dans le camp en février sont désormais épuisés. Le carburant se fait rare et les prix flambent. Les gens sont épuisés. Il est donc impératif d'envoyer un troisième convoi humanitaire à Roukban pour éviter de nouvelles souffrances. Nous exhortons vivement les autorités syriennes à revenir sur leur refus et à faciliter l'accès d'un troisième convoi humanitaire, comme cela avait été demandé pour la première fois en mars puis, de nouveau, le 9 mai. L'accès à tous les niveaux – dans le camp, lorsqu'ils traversent les abris et dans leurs régions d'origine – est important pour fournir un appui à cette population vulnérable.

Nous avons souvent rendu compte au Conseil du sort des quelque 74 000 civils qui se trouvent dans le camp de Hol, dont 92 % sont des femmes et des enfants. La plupart d'entre eux ont déjà subi des violences et traumatismes extrêmes sous le régime de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ils vivent aujourd'hui dans des conditions extrêmement difficiles qui présentent toute une série de problèmes de protection et les exposent à un sort incertain et déconcertant. Nombre d'entre eux sont étrangers et ils sont confrontés au risque de se voir refuser le droit au rapatriement, à la réadaptation, à la réinsertion ou à un procès équitable, voire de devenir apatrides. Par ailleurs, ils risquent d'être séparés de leur

famille et de ne pas savoir où se trouvent leurs proches, étant donné l'absence notable d'hommes adultes et de garçons adolescents de plus de 15 ans dans le camp.

Tous les enfants, y compris ceux qui sont soupçonnés d'être affiliés à des groupes armés et/ou des organisations terroristes désignées comme telles, ont droit à une protection et une prise en charge spéciales en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces enfants doivent être traités d'abord et avant tout comme des victimes. Il faut s'attacher en priorité à permettre rapidement leur réadaptation, leur réintégration et, le cas échéant, leur rapatriement, sans les séparer de leur famille et, dans l'intervalle, leur assurer l'accès à un soutien spécialisé, y compris à des services de protection, de traduction si nécessaire, de santé mentale et d'éducation. Il est urgent de trouver des solutions pour les ressortissants étrangers afin d'éviter leur séjour prolongé en camp. Nous appelons une fois de plus tous les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que leurs ressortissants soient rapatriés pour les réadapter et les réinsérer, ou les poursuivre en justice, selon qu'il conviendra, dans le respect du droit international et des normes internationales.

Nous avons conscience qu'il est possible que d'autres personnes arrivent au camp de Hol prochainement. Les conditions sont déjà difficiles avec la population actuelle. Les mois d'été et le risque de nouvelles arrivées pourraient compliquer la situation encore davantage. Il est urgent de trouver des solutions pour les résidents du camp, comme par exemple leur retour volontaire dans leur région d'origine ou une région leur choix, et/ou leur rapatriement, selon le cas.

Nous sommes également préoccupés par la situation dans le sud du pays, qui est sous le contrôle du Gouvernement depuis l'été 2018. Comme l'a indiqué le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les hostilités en tant que telles ont cessé mais les niveaux de violence demeurent inacceptables. En outre, le HCDH a reçu des informations selon lesquelles au moins 380 personnes ont été arrêtées ou détenues ces derniers mois, dont 230 ont été victimes de disparitions forcées. Au moins deux personnes sont mortes en détention. De nombreuses familles ont peu ou n'ont pas d'informations sur leurs proches portés disparus ou détenus.

Le Conseil a été informé en détail tous les mois de l'ampleur des souffrances du peuple syrien. Le

Secrétaire général a présenté 61 rapports. Le Conseil a tenu des centaines de réunions. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que les membres du Conseil sont conscients de la situation humanitaire tragique en Syrie; ils en ont clairement conscience. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir ce qu'ils feront pour protéger les civils à Edleb – dernier exemple d'une catastrophe humanitaire bien connue, prévisible et évitable qui se déroule sous nos yeux. Le Conseil ne peut-il prendre aucune mesure concrète alors que les attaques contre des écoles et des hôpitaux sont devenues une tactique de guerre qui ne suscite plus l'indignation? N'y a-t-il rien à dire ou à faire alors que des barils explosifs sont largués sans discrimination dans des zones civiles, en violation manifeste du droit international humanitaire et de la résolution 2139 (2014)? Des millions d'enfants, de femmes et d'hommes brutalisés et assiégés ne peuvent pas attendre le succès d'un nouveau cycle de négociations à Genève. Ils ont besoin de protection et d'une action de la part du Conseil, sans plus attendre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des trois rédacteurs, à savoir l'Allemagne, le Koweït et la Belgique. Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Ursula Mueller de son exposé édifiant. Nous voudrions également remercier les travailleurs humanitaires qui sont sur le terrain pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour atténuer les souffrances du peuple syrien, en particulier compte tenu de la situation très difficile qui règne actuellement à Edleb.

Nous, les rédacteurs, voudrions formuler cinq demandes aujourd'hui.

Premièrement, toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment la protection des civils et des biens de caractère civil.

Deuxièmement, les parties doivent s'engager de nouveau pleinement en faveur des arrangements de cessez-le-feu figurant dans le mémorandum russo-turc signé le 17 septembre 2018.

Troisièmement, il faut garantir à l'ONU et à ses partenaires un accès sûr, sans entrave et durable aux personnes qui ont besoin d'aide, que ce soit à Edleb, à

Hol, à Roukban ou ailleurs, notamment au moyen du mécanisme transfrontalier prévu dans la résolution 2449 (2018).

Quatrièmement, les retours de réfugiés doivent se faire en toute sécurité, volontairement et dans la dignité, et la situation des personnes qui ont regagné leur foyer doit faire l'objet d'un suivi constant pour assurer leur protection.

Cinquièmement, les auteurs des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes.

Les rédacteurs des textes ayant trait à la situation humanitaire ont convoqué deux séances consacrées à Edleb au cours des trois dernières semaines. Une fois de plus, nous voudrions en premier lieu exprimer notre profonde préoccupation face à la situation dans le nord-ouest de la Syrie, où une campagne militaire se poursuit dans le cadre de bombardements aériens et de tirs d'artillerie aveugles et incessants, y compris l'utilisation de barils explosifs. Ces actions ont provoqué la mort de civils innocents, des destructions du fait d'attaques ciblées contre de nombreux hôpitaux et écoles, qui avaient été déclarés protégés, le déplacement de 270 000 civils et le désespoir. Un million d'enfants vivent dans cette zone. Beaucoup de ceux qui fuient ont déjà été contraints à se déplacer plusieurs fois. Ces personnes sont les plus vulnérables face à toute action militaire. Ce recours à la force est incroyablement cruel et totalement inacceptable.

Comme nous l'avons indiqué la semaine dernière, nous reconnaissons qu'il existe à Edleb une forte présence de membres de groupes terroristes désignés comme tels par l'ONU et nous condamnons leurs attaques violentes. Cependant, la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier des attaques aveugles contre des civils et des infrastructures civiles. Les opérations antiterroristes ne diminuent en rien la responsabilité qu'ont les parties de protéger les civils ou leurs obligations au titre du droit international humanitaire, ainsi que des résolutions 2286 (2016) et 2427 (2018). Par ailleurs, nous avons eu connaissance d'informations faisant état d'une attaque contre une équipe de journalistes la semaine dernière. Nous tenons à rappeler que par sa résolution 2222 (2015), le Conseil condamne toutes les formes de violations et d'atteintes commises contre des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé en période de conflit armé et demande à toutes les parties à des conflits armés de mettre fin à de telles pratiques.

Nous exhortons les parties à s'engager de nouveau pleinement en faveur des arrangements de cessez-le-feu figurant dans le mémorandum russo-turc signé le 17 septembre 2018 et les garants d'Astana à agir en faveur d'une désescalade effective. Nous estimons que le groupe de travail turco-russe peut permettre de désamorcer rapidement la situation. Enfin, nous réitérons notre appel en faveur d'une cessation des hostilités sur l'ensemble du territoire national, conformément à la résolution 2401 (2018).

Nous sommes également préoccupés par la situation dans le camp de Hol. Même si les partenaires humanitaires ont pu renforcer l'infrastructure du camp, celui-ci demeure surpeuplé, avec une population de plus de 73 000 personnes, dont plus de 90 % sont des femmes et des enfants qui sont confrontés à des défis particuliers en matière de protection. L'ONU et ses partenaires doivent être en mesure de fournir sans délai à tous les habitants du camp une aide humanitaire adaptée à leurs besoins.

La situation de plus de 28 000 personnes qui se trouvent dans le camp de Roukban demeure alarmante. Une solution durable s'impose, mais nous continuons d'appeler à l'envoi d'un troisième convoi humanitaire, qui est indispensable. Il faut donner aux habitants du camp la possibilité de choisir de quitter ou non le camp volontairement, en toute sécurité, dans la dignité et en toute connaissance de cause. Il faut garantir à l'ONU un accès régulier et durable aux personnes déplacées et à celles qui ont regagné leur foyer à tous les stades du processus, y compris à leur destination finale.

Il ne saurait y avoir de paix durable en Syrie sans justice et sans application du principe de responsabilité. Le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables centralise les informations et les éléments de preuve sur les crimes commis en Syrie et a donc un rôle essentiel à jouer pour garantir l'application du principe de responsabilité et rendre justice. Plusieurs pays ont porté des affaires pénales devant leurs tribunaux nationaux, sur la base d'éléments de preuve recueillis par le Mécanisme.

Enfin, nous appuyons M. Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, dans ses efforts pour parvenir à une solution politique en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

M. Vershinin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est pour moi un véritable honneur et une joie d'être ici aujourd'hui au Conseil pour participer à ce débat régulier mais néanmoins très important sur la situation actuelle en Syrie, notamment sur le plan humanitaire. Je pense que l'échange d'aujourd'hui nous permettra de mieux connaître tous les aspects de la situation et de l'examiner, comme cela doit toujours être le cas au Conseil de sécurité et à l'ONU, de manière objective et impartiale. Je remercie M^{me} Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, de son exposé sur la situation en Syrie.

Je tiens tout d'abord à dire que nous partageons les préoccupations concernant la situation à Edleb et alentour. En novembre, les milices de Hay'at Tahrir el-Cham occupaient 60 % de la zone de désescalade d'Edleb; elles en contrôlent aujourd'hui 99 %. Les actes d'agression commises par Hay'at Tahrir el-Cham, qui bombarde les villes et les positions du Gouvernement syrien, constituent une menace pour la population civile et causent de pertes parmi les civils, notamment les femmes et les enfants. En avril et mai, la Russie a recensé 398 violations du cessez-le-feu par les milices dans la zone de désescalade d'Edleb. Au cours de cette même période, les bombardements des terroristes ont tué 76 militaires syriens et en ont blessé 194, tandis que 19 civils ont été tués et 42 blessés. Je cite à dessein ces statistiques, et j'en citerai d'autres, pour qu'il soit clair que nous ne parlons pas de déclarations, mais de véritables personnes qui meurent sous les bombes des terroristes.

Les attaques contre les installations militaires russes en Syrie à l'aide de multiples systèmes de lancement de roquettes et de drones de combat se poursuivent, représentant une menace directe pour la sécurité du personnel militaire russe qui se trouve en Syrie en toute légitimité. Rien que le mois dernier, des terroristes ont bombardé sept fois la base de Hmeïmim. Le 19 mai, le système antiaérien de la base a abattu six roquettes et détruit deux drones de combat. Le 21 mai, des milices de groupes armés illégaux ont bombardé Hmeïmim à quatre reprises avec des lance-roquettes, tirant 17 roquettes. L'attaque la plus récente a eu lieu le 22 mai, lorsque quatre roquettes ont été lancées. Les terroristes ont poursuivi leurs actes d'agression depuis le sud de la zone de désescalade d'Edleb, avec trois attaques en avril et 18 autres déjà ce mois-ci, en mai. Le Conseil peut juger par lui-même.

Les milices de Hay'at Tahrir el-Cham terrorisent la population locale et utilisent les infrastructures civiles

à des fins militaires. Ils utilisent également des civils comme boucliers humains. Ils ne se soucient pas de la précision de leurs tirs. Le 12 mai, à la suite d'une attaque terroriste contre une école maternelle à Sqeïlibiyé, une ville chrétienne du nord-ouest de la province de Hama, quatre enfants et une femme ont été tués et environ 10 enfants ont été blessés. Hier, cette même ville et le village de Mohradé ont fait l'objet de deux attaques, qui ont blessé des habitants et endommagé gravement les infrastructures civiles.

En réponse à ces actes d'agression, les forces aérospatiales russes apportent le soutien nécessaire aux forces gouvernementales syriennes pour chasser les terroristes des zones qu'ils utilisent pour bombarder les bases russes et les positions des forces armées syriennes, et écraser les foyers d'activités terroristes dans le sud de la zone de désescalade d'Edleb. Selon les données des services de renseignement, dans toutes les zones où il y a des combats, les forces armées syriennes se heurtent aux groupes armés illégaux de Hay'at Tahrir el-Cham. Comme nous le savons, il s'agit là de terroristes. Les frappes des forces armées syriennes et des forces aérospatiales russes visent exclusivement des cibles terroristes qui ont été vérifiées par les services de renseignement. La Russie reste attachée aux accords sur la stabilisation d'Edleb et au mémorandum d'accord russo-turc du 17 septembre 2018. Je tiens à rappeler au Conseil que ce mémorandum réaffirme la détermination des signataires à poursuivre la lutte contre les terroristes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les efforts menés par les dirigeants terroristes pour exacerber la situation en utilisant des preuves fabriquées de toutes pièces, notamment en ce qui concerne l'utilisation alléguée d'armes chimiques par les forces gouvernementales. D'après nos informations, une structure distincte, connue sous le nom de branche chimique, a été créée au sein de Hay'at Tahrir el-Cham pour organiser des attaques à l'arme chimique. Elle est dirigée par Abu Basir Al-Britani du groupe Haras Al-Din, qui est affilié à Al-Qaida. Le siège de la branche chimique, qui planifie et coordonne la mise en scène pour filmer les fausses attaques, se trouve à Edleb. Les milices de Hay'at Tahrir el-Cham font de fausses annonces pour les médias qui sont ensuite reprises par les médias occidentaux. Ainsi, le 19 mai, les terroristes ont allégué que Damas avait utilisé du chlore près de Kabani, dans les collines de la province de Lattaquié. Nous tenons une fois encore à appeler l'attention du Secrétariat, des institutions spécialisées des Nations Unies et de tous nos

collègues sur l'importance de vérifier soigneusement toute information reçue.

Alors que les déclarations alarmistes sur Edleb se multiplient, le Conseil de sécurité doit veiller à maintenir à son ordre du jour la situation préoccupante sur la rive orientale de l'Euphrate, qui n'est pas sous le contrôle du Gouvernement syrien. Nous constatons une montée des tensions dans cette zone et considérons que le seul moyen d'éviter une escalade à grande échelle et d'établir un processus fiable de réconciliation nationale consiste à mettre fin à l'occupation internationale illégale menée par les États-Unis et d'instaurer un dialogue entre les communautés ethniques locales et les autorités syriennes.

Nous devons être très attentifs à la situation à Raqqa, à Hajin, à Baghouz et dans toutes les villes qui sont toujours en ruines et peu appropriées à la vie pour les civils, et devons continuer à concentrer nos efforts collectifs sur ce qui se passe dans le camp de Hol, où la situation est catastrophique. Comme cela a été dit aujourd'hui, plus de 73 000 personnes y vivent dans des conditions terribles, dont plus de 47 000 enfants âgés de moins de 18 ans. Il y a de graves pénuries d'eau, de nourriture, de personnel médical, de médicaments et de services médicaux à Hol, et en raison de l'impossibilité d'assurer une hygiène personnelle de base, les maladies infectieuses s'y propagent. Le surpeuplement du camp défie toutes les normes et plus de 15 000 personnes sont obligées de vivre dans des abris enterrés.

Nous pensons également qu'il est important d'achever le plus rapidement possible les départs volontaires du camp de Roukban. Entraver ce processus est tout simplement immoral. Les États qui ont une influence sur les milices de Maghawir al-Thawra doivent faire pression sur elles pour qu'elles cessent de terroriser les personnes déplacées et leur permettent de quitter le camp. Plus de 13 000 personnes ont quitté Roukban depuis fin mars. La majorité d'entre elles ont également quitté les installations temporaires de Homs et sont rentrées chez elles dans les zones placées sous le contrôle du Gouvernement syrien. Soit dit en passant, des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, se sont rendus dans ces installations au début du mois de mai, où ils ont pu vérifier que les conditions nécessaires à l'accueil des réfugiés étaient en place.

La communauté internationale doit appuyer les processus de stabilisation en Syrie, ce qui permettra

d'avancer sur la voie du règlement politique et d'améliorer la situation humanitaire. La Russie contribue à ses efforts et évite de politiser les questions humanitaires. Depuis le 18 juillet 2018, l'aide russe en Syrie a permis de remettre en état 856 établissements d'enseignement et 168 établissements médicaux, de réparer cinq ponts routiers et plus de 1 000 kilomètres de routes, de poser plus de 968 kilomètres de lignes électriques et de remettre en service 143 sites d'approvisionnement en eau, 196 boulangeries, 645 sous-stations électriques et 14 305 entreprises industrielles. Nous déployons également des efforts humanitaires et de déminage.

Écouter les statistiques est ennuyeux, mais j'aimerais entendre des statistiques ennuyeuses similaires de la part de nos amis et partenaires également, car tout ce qui est fait est fait dans l'intérêt d'améliorer la situation humanitaire en Syrie. Nous exhortons toutes les parties intéressées à unir leurs efforts, car, ensemble, nous pouvons éliminer le terrorisme, accélérer la reconstruction post-conflit et contribuer au retour librement consenti des réfugiés et des déplacés dans leur foyer.

Je voudrais remercier le Conseil de son attention. J'ai écouté très attentivement tout ce qui a été dit dans cette salle. Nous prendrons en considération les préoccupations de nos partenaires. Je tiens à préciser que ce que la Sous-Secrétaire générale Mueller a dit est important pour nous. Les questions simples qu'elle a posées à la fin de sa déclaration sur ce qui doit être fait pour protéger les civils exigent clairement que nous les examinions et que nous agissions directement. J'ai moi aussi quelques questions simples à poser à ce sujet, par exemple : que peut et doit faire le Conseil de sécurité pour que les millions de personnes dont nous parlons aujourd'hui à Edleb ne soient plus prises en otage par des terroristes? Je pense que personne ici ne doute qu'il s'agit de terroristes. J'ai également écouté attentivement le représentant de la Belgique, qui a pris la parole au nom de la troïka humanitaire formée par l'Allemagne, le Koweït et la Belgique, et qui a exprimé quelques réflexions intéressantes, que nous devrions sans conteste examiner tous ensemble.

J'ai moi aussi quelques questions à poser. Lorsque certains disent que toutes les parties à Edleb doivent absolument respecter le droit international humanitaire et s'y conformer, il va sans dire que j'aimerais savoir exactement de quelles parties il s'agit. S'ils parlent du Gouvernement et de l'opposition, je le comprends bien. Mais parlent-ils également des 99 % du territoire d'Edleb qui, comme je l'ai dit, est actuellement contrôlé par

Hay'at Tahrir el-Cham, qui figure sur la liste des organisations terroristes du Conseil? J'ai des questions à ce sujet. Comment pouvons-nous dire que des terroristes ont l'obligation de faire quelque chose en vertu du droit international humanitaire? Doivent-ils ou peuvent-ils avoir de telles obligations?

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale Mueller de son important exposé d'aujourd'hui.

Le régime d'Assad, avec l'aide de ses alliés militaires dans les airs et au sol, mène une campagne punitive contre le peuple syrien depuis plus de huit ans. Les assauts du régime ont entraîné l'une des plus graves crises humanitaires depuis la Seconde Guerre mondiale, avec des millions de personnes fuyant les attaques à l'arme chimique, les frappes aériennes, les tirs d'artillerie lourde, les arrestations arbitraires et la famine. Lors de certains des moments les plus meurtriers du conflit, le régime d'Assad a donné aux habitants de l'est d'Alep, de la Ghouta orientale, de Madaya, de Mouaddamiyé et de Homs un choix sinistre : se rendre aux forces du régime ou mourir de faim. Cette tactique de siège est un élément manifeste de la stratégie d'Assad, qui veut obtenir une solution militaire au conflit au lieu de négocier une solution politique par l'intermédiaire des bons offices des Nations Unies.

Malheureusement, pour des millions de personnes en Syrie, Al-Assad continue d'utiliser la famine comme tactique. Il n'y a pas d'exemple plus clair de la stratégie du régime consistant à affamer les populations pour les amener à se rendre que celui de Roukban. Les conditions humanitaires y sont déplorables en raison du refus du régime de permettre aux Nations Unies d'apporter une aide régulière aux milliers de personnes qui y vivent. Nombre de ces personnes sont allées à Roukban pour échapper aux attaques menées par le régime contre les civils dans leurs villages et villes d'origine. Cela fait 111 jours que la dernière livraison d'aide humanitaire est arrivée à Roukban, début février – 111 jours. L'aide la plus récente fournie par le Croissant-Rouge arabe syrien et les Nations Unies en février ne pouvait couvrir les besoins de la population que pour une période de 30 jours. En plus de refuser l'accès à Roukban aux convois d'aide des Nations Unies, le régime d'Assad, avec l'appui militaire de la Russie, a imposé autour du camp un blocus qui empêche également les livraisons commerciales régulières de fournitures dont le besoin se fait cruellement sentir.

Les habitants de Roukban ont peu d'options pour survivre. Nous le savons d'après les messages que nous recevons des résidents eux-mêmes. Ils n'ont pas assez de nourriture. Des enfants meurent de malnutrition. Les médicaments, les installations médicales et les dispensateurs de soins de santé dans le campement sont rares. Depuis le 22 avril, le régime d'Assad rejette les demandes de l'ONU d'envoyer un troisième convoi d'aide humanitaire. Le régime pourrait facilement approuver le convoi demain. Les États-Unis sont prêts à faciliter toute livraison. Nous savons que l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien peuvent fournir l'assistance nécessaire, car ils l'ont déjà fait à deux reprises.

Aujourd'hui, les États-Unis appellent à nouveau le régime d'Assad à approuver immédiatement l'envoi d'un troisième convoi à destination de Roukban. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le refus continu du régime d'autoriser l'acheminement de l'aide à Roukban a forcé la population à quitter le camp sous la menace de la famine. Créer des conditions humanitaires si désastreuses que les familles sont forcées de choisir entre rester dans une sécurité relative à l'intérieur du camp ou nourrir leurs enfants affamés n'est pas un choix humain à imposer à des civils innocents, ni un moyen acceptable de susciter des départs du camp. Je m'attends à ce que les partisans du régime citent la lutte contre les terroristes pour justifier de manière générale des mesures aussi sévères. Le Conseil s'accorde sur la nécessité de lutter contre le terrorisme, mais cela n'autorise pas à affamer des civils ni à dépeupler un lieu sûr pour les civils. La visibilité et l'accès sans entrave des Nations Unies sont essentiels à tout processus de retour pour garantir que les départs du camp se fassent dans des conditions de sécurité, dans la dignité et en toute connaissance de cause et qu'ils soient librement consentis. Contraindre les habitants à quitter la région en interdisant la livraison de denrées alimentaires n'est autre qu'un moyen de les affamer pour qu'ils se soumettent au régime afin d'encourager des déclarations mensongères selon lesquelles la guerre est terminée ou qu'il est possible de rentrer chez soi en toute sécurité. Pour beaucoup, cela ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

L'ONU a fait savoir au Conseil de sécurité que la récente escalade militaire provoquée par le régime et les forces russes à Edleb et dans le nord de Hama a entraîné de nouveaux déplacements et limité la capacité de l'ONU et de ses partenaires de fournir une aide humanitaire. Les États-Unis tiennent à souligner une fois de plus que la mise en œuvre intégrale de l'accord de Sotchi

de septembre 2018 est essentielle pour protéger la vie des civils et prévenir de nouveaux déplacements forcés. La Russie et le régime doivent renouveler leur engagement de mettre en œuvre le cessez-le-feu de Sotchi de 2018 et de rétablir immédiatement une désescalade complète des combats à Edleb. En outre, les parties sur le terrain doivent veiller à ce que l'aide humanitaire transfrontière des Nations Unies autorisée par la résolution 2449 (2018) parvienne aux populations à Edleb, y compris dans la zone démilitarisée.

Les États-Unis demeurent alarmés par la poursuite des frappes aériennes contre des établissements et le personnel de santé dans le nord-ouest de la Syrie. Les attaques dirigées contre des installations médicales protégées sont interdites en vertu du droit international et sont contraires à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2165 (2014), 2268 (2016) et 2449 (2018). Les forces et les dirigeants qui ont planifié et mené de telles frappes doivent rendre des comptes.

Enfin, les États-Unis demeurent gravement préoccupés par les répercussions que tout nouvel emploi d'armes chimiques, notamment le chlore gazeux, aurait sur la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, où les conditions sont de plus en plus désastreuses. Les États-Unis et leurs alliés suivent de près la situation dans le nord-ouest de la Syrie et réagiront rapidement et de manière appropriée à toute nouvelle utilisation d'armes chimiques par le régime d'Assad.

Alors que le Conseil de sécurité célèbre le vingtième anniversaire de l'inscription à son ordre du jour de la question ayant trait à la protection des civils en période de conflit armé, le conflit en Syrie est l'un des exemples les plus frappants d'une incapacité de protéger les civils. Nous devons faire davantage pour assurer la pleine application du droit international humanitaire que le Conseil demande constamment. Le peuple syrien en dépend.

M. Delattre (France) : Je tiens d'abord à remercier Ursula Mueller pour sa présentation très utile, qui montre une fois de plus que la situation humanitaire en Syrie ne cesse de se dégrader, et que nous assistons bien à une nouvelle catastrophe humanitaire dans le nord-ouest du pays. Je souhaite également saluer la présence du Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Vershinin.

Nous devons concentrer nos efforts sur trois priorités : la nécessité de préserver le cessez-le-feu à Edleb,

le respect du droit international humanitaire, qui n'est pas négociable, et l'exigence d'une solution politique durable, seule sortie possible de la crise syrienne.

La préservation du cessez-le-feu à Edleb doit être pour nous tous une priorité absolue. La priorité des priorités est aujourd'hui d'éviter qu'Edleb ne devienne un nouvel Alep. Les vies de plus de trois millions de civils, dont un million d'enfants, sont en jeu. Une offensive de grande ampleur aurait non seulement des conséquences humanitaires dramatiques, mais représenterait aussi une menace sécuritaire et un risque migratoire pour nous tous.

Nous appelons les signataires de l'accord de cessez-le-feu à tenir leurs engagements sur son maintien. Je rappelle que ces engagements ont été réitérés par les garants d'Astana le 26 avril dernier. La Russie, en particulier, doit exercer toutes les pressions nécessaires sur le régime. L'Iran doit également y contribuer, en traduisant en actes, en Syrie, l'engagement dont il a fait part au Conseil dans un courrier récent de contribuer à la stabilité régionale.

Malgré les bonnes paroles des uns et des autres, l'offensive contre Edleb se poursuit sous nos yeux. Derrière le prétexte de la lutte contre le terrorisme, cette nouvelle offensive du régime et de ses alliés s'inscrit dans une volonté de reconquérir par la force des zones qui échappent encore à leur contrôle, comme ce fut le cas pour Alep et la Ghouta. Le risque terroriste risque en réalité de s'en trouver encore accru à travers la dissémination des éléments que ce régime prétend combattre. Avec plus d'une quarantaine d'infrastructures civiles frappées, les cibles et les objectifs de cette offensive ne laissent pas de doute. La lutte contre le terrorisme ne saurait en aucun cas justifier de telles actions. Par ailleurs, je le répète, la France se montrera d'une extrême fermeté en cas de nouvel usage d'armes chimiques, et se tient prête à réagir.

Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous et n'est pas négociable, c'est mon deuxième point. Je pense ici à deux priorités absolues. La première, c'est l'impératif de protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux. Il est totalement inacceptable que les hôpitaux, y compris ceux qui ont fait l'objet d'une « déconfliction », ainsi que les écoles continuent à être la cible d'attaques dans le nord-ouest. Le silence du Conseil sur ce sujet, pour les raisons que l'on sait, est aussi assourdissant qu'intolérable. Je tiens à le redire ici avec la plus grande force : les attaques contre les hôpitaux et les personnels

de santé sont constitutives de crimes de guerre et leurs auteurs devront répondre de leurs actes.

La deuxième priorité, c'est la garantie d'un accès humanitaire immédiat, sûr, complet, durable et sans entrave à l'ensemble du territoire syrien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire. Il est urgent qu'un nouveau convoi d'aide puisse être déployé dans le camp de Roukban. C'est une priorité immédiate et vitale. Il est également primordial que l'ONU ait accès aux personnes qui ont quitté le camp. Nous appelons ceux qui en ont les moyens à exercer les pressions nécessaires sur le régime pour qu'il respecte ses obligations telles qu'elles découlent du droit international humanitaire en autorisant ce convoi et plus largement en garantissant un accès humanitaire sans entrave dans l'ensemble des zones sous son contrôle, en particulier dans les territoires qu'il a récemment reconquis, au sud-ouest et dans la Ghouta orientale. Je pense enfin au camp de Hol auquel il est essentiel que l'ONU puisse avoir un accès durable par les voies les plus directes et les plus efficaces pour apporter de l'aide au plus de 70 000 personnes qui s'y trouvent.

Enfin, seule une solution politique durable permettra de mettre fin à la tragédie syrienne. C'est notre troisième grande priorité, indissociable des deux autres. Seule une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015) et sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) peut mettre un terme aux souffrances des Syriens et conduire à la stabilisation de la Syrie et de la région à long terme. L'Envoyé spécial Geir Pedersen a tout notre soutien pour mettre en œuvre l'ensemble des aspects de la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial a déployé de nombreux efforts et un accord nous paraît aujourd'hui à portée de main. Il en va de la responsabilité des parrains du régime de le pousser à s'engager de bonne foi dans le processus.

La solution politique ne saurait néanmoins se réduire au seul Comité constitutionnel et elle doit passer notamment par trois éléments : un cessez-le-feu à l'échelle nationale, la mise en œuvre de mesures de confiance susceptibles de créer un environnement sûr et neutre et l'organisation d'élections libres et transparentes auxquelles tous les Syriens pourront participer. Seules des avancées concrètes dans les domaines que je viens d'évoquer permettront aux réfugiés et aux déplacés d'envisager un retour chez eux. À ce jour, les conditions politiques et sécuritaires ne sont pas réunies pour permettre un retour volontaire dans des conditions

sûres et dignes sous l'égide des Nations Unies. Les flux de retours volontaires documentés par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, qui restent à ce jour très faibles, en témoignent.

Enfin, il est impensable d'envisager le financement de la reconstruction du pays, la normalisation des relations avec le régime de Damas ou encore la levée des sanctions tant que des avancées irréversibles et crédibles vers une solution politique n'auront pas été enregistrées. Ce serait une grave erreur de jugement, mais aussi une lourde faute politique, de considérer que la tragédie syrienne est derrière nous. Face au nouveau drame qui menace à Edleb, selon un scénario si souvent éprouvé, personne ne pourra dire qu'il a été pris par surprise. Nous appelons donc chacun des membres du Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités pour éviter un tel drame et pour permettre la mise en place d'un processus politique crédible, sous la supervision des Nations Unies, afin de permettre à ce pays de s'engager sur la voie de la stabilisation et de la paix.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à New York au Vice-Ministre russe des affaires étrangères, S. E. M. Sergey Vasilyevich Vershinin, à qui nous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions M^{me} Ursula Müller de son exposé édifiant.

La République de Guinée équatoriale demeure extrêmement préoccupée par l'aggravation des tensions dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans les provinces d'Edleb et de Hama. Bien qu'il y ait eu un certain recul de la violence, les bombardements aériens et les attaques au sol se poursuivent dans plusieurs parties de ces deux provinces. Malgré l'annonce, le 18 mai, d'un nouveau cessez-le-feu unilatéral de 72 heures par le Gouvernement de Damas dans la zone de désescalade, plusieurs rapports font état du lancement imminent d'une opération des forces gouvernementales et de leurs alliés contre les jihadistes du Front el-Nosra, retranchés à Edleb et dans les environs, qui s'en prennent depuis une semaine aux positions des forces syriennes et à la population civiles en tirant des roquettes et des obus. La situation reste donc instable et le risque de nouveaux affrontements est élevé, ce qui assombrit un peu plus l'avenir des quelque 3 millions de civils pris dans les tirs croisés.

En ce qui concerne la gravité de la situation humanitaire, comme M. Mark Lowcock nous l'a dit dans son précédent exposé (voir S/PV.8527), depuis le début de la récente escalade militaire fin avril, au moins 160 civils ont été tués et près de 200 000 personnes ont fui les combats dans le sud d'Edleb et dans le nord de Hama. En outre, les attaques contre les camps de déplacés ont fait des morts et des blessés parmi les civils, tandis que plusieurs centres de santé et écoles ont été endommagés ou détruits, laissant 400 000 élèves sans salle de classe. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre préoccupation face au sort des plus de 70 000 personnes qui continuent de vivre, dans des conditions extrêmes, dans le camp de Hol, situé dans le nord-est du pays.

Dans ce contexte, on ne peut ignorer complètement la possibilité que les parties, ou du moins l'une d'entre elles, utilisent des substances chimiques comme armes de guerre, comme cela a été dénoncé, et qu'une attaque à l'arme chimique soit organisée pour justifier d'autres offensives.

Dans ce contexte, la Guinée équatoriale ne peut qu'appeler à la retenue et demander aux parties de veiller au plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous réitérons la nécessité d'une coopération russo-turque qui permette de trouver des moyens de réduire les tensions dans la zone de détente dans le cadre de l'Accord de Sotchi.

Je ne sais pas si certains membres du Conseil ont vu la célèbre série *Game of Thrones* (*Trône de fer*), produite par la chaîne de télévision Home Box Office (HBO). Cette série de drames et de fantaisies médiévales met en scène des familles aristocratiques luttant pour le pouvoir, conquérant le Trône de fer et gouvernant les Sept couronnes qui composent un vaste territoire appelé Westeros (l'Ouest). Dans le dernier chapitre de ce drame télévisé, nous avons vu comment la Mère des Dragons utilise le feu ardent de son dragon pour conquérir la capitale des Sept couronnes, Port-Réal, brûlant des milliers d'innocents complètement et avec une violence atroce, ainsi que les structures sociales et économiques existantes. En Syrie, on n'a pas besoin de dragons pour détruire une ville.

Dans *Games of Thrones*, la mort et la destruction ne sont que de la fiction, mais dans de nombreuses villes syriennes, les attaques aériennes et terrestres ont causé des dommages bien réels, anéantissant des milliers de familles innocentes, leur identité culturelle et leurs structures sociales et économiques. Cette métaphore

devrait conduire à la réflexion les parties et les pays capables d'exercer une influence pour qu'il ne s'ajoute plus de victimes aux quelque 400 000 personnes qui ont perdu la vie depuis le début du conflit.

Je conclus ma déclaration en réitérant mon appel aux parties pour qu'elles renoncent à la violence et aux provocations armées et qu'elles s'associent résolument au règlement pacifique de la crise dans le cadre de la résolution 2254 (2015).

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à New York à S. E. M. Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et me félicite de sa présence parmi nous à cette séance.

Nous suivons de près la situation humanitaire en Syrie et appuyons les efforts inlassables déployés par l'ONU et par les parties concernées l'améliorer. Le problème à Edleb est dû aux forces terroristes qui maintiennent leur emprise sur la région. Nous devrions donc utiliser des critères communs dans notre lutte contre toutes les organisations terroristes désignées par le Conseil. Les groupes terroristes locaux violent non seulement les droits des civils et des travailleurs humanitaires, mais lancent aussi de fréquentes attaques contre les bases militaires russes et les zones contrôlées par le Gouvernement syrien, menaçant la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région. Il ne sera pas possible pour le peuple syrien de jouir de la paix ou de résoudre pleinement les problèmes humanitaires auxquels sont confrontés les habitants d'Edleb tant que la menace des organisations terroristes ne sera pas éliminée.

La Chine appuie les efforts que continuent de déployer la Russie et la Turquie pour mettre en œuvre le mémorandum d'accord et rechercher une solution globale à long terme par le dialogue et les consultations. La Chine appuie également l'ONU et les autres acteurs concernés dans leurs opérations de secours humanitaire en faveur des civils déplacés et leurs efforts pour améliorer la situation humanitaire dans le nord-ouest du pays. Depuis le début de l'année, il y a eu un afflux massif dans le camp de Hol de civils fuyant le conflit dans le nord-est de la Syrie. La population du camp a rapidement augmenté, et la situation est très complexe. L'action humanitaire doit être renforcée en fonction de la démographie du camp et des dispositions appropriées doivent être prises pour la réinstallation des personnes qui s'y trouvent.

En ce qui concerne le camp de Roukban, la communauté internationale a proposé diverses solutions. Il faut renforcer le dialogue et les consultations afin de parvenir le plus rapidement possible à une solution concertée. La Chine aide le Gouvernement syrien à prendre activement des mesures pour garantir des conditions de vie décentes aux personnes qui quittent les camps et pour mettre fin aux déplacements.

Dans les zones où la situation en matière de sécurité est relativement stable, la communauté internationale devrait aider le Gouvernement syrien à déminer, reconstruire les infrastructures, rétablir les soins de santé, l'éducation et les autres services sociaux, lancer des projets industriels, promouvoir le développement et améliorer les moyens de subsistance de la population afin qu'un nombre croissant de personnes sorte de l'ombre de la guerre et vive progressivement une vie stable et rangée.

Pour améliorer fondamentalement la situation humanitaire en Syrie, nous devons continuer à promouvoir un règlement politique. La communauté internationale doit appuyer résolument l'ONU, qui joue le rôle de médiateur, encourage les parties syriennes à trouver une solution qui réponde aux préoccupations de toutes les parties, tout en respectant le principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens et en se conformant à la résolution 2254 (2015). Les parties syriennes doivent donner la priorité à l'avenir du pays et au bien-être de leur peuple et continuer à surmonter leurs divergences par le dialogue et les consultations en vue d'une solution politique. La Chine appuie le rôle constructif joué par l'Envoyé spécial Pedersen dans la recherche d'un règlement politique de la question syrienne.

Depuis le début de la crise syrienne, la Chine a fourni de nombreux lots d'aide alimentaire d'urgence et fait don de matériel médical. Par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, nous avons fourni de l'eau, de la nourriture, des abris temporaires et des services médicaux aux personnes déplacées et aux rapatriés. La Chine continuera de contribuer à améliorer la situation humanitaire en Syrie dans toute la mesure de ses moyens. La communauté internationale doit continuer d'accroître son aide humanitaire à la Syrie et de remplir ses engagements en matière d'assistance.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je remercie M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence

pour son exposé les derniers développements de la situation humanitaire en République arabe syrienne.

Le nord-ouest de la Syrie, notamment Edleb, est depuis la fin du mois d'avril 2019, le théâtre d'une nouvelle escalade militaire qui, en plus d'avoir causé de nombreuses pertes en vies humaines et des milliers de blessés, a occasionné, selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le déplacement de 239 000 personnes.

Cette nouvelle flambée de violence, tout comme les précédentes, n'a malheureusement pas épargné les infrastructures hospitalières et scolaires, ainsi que nous le relate de manière édifiante M^{me} Mueller. Les camps de déplacés n'ont pas non plus été épargnés. Malheureusement, chaque épisode de violence concourt à aggraver davantage une crise humanitaire déjà préoccupante, comme en témoigne la situation dans le camp de Hol. Initialement prévu pour accueillir 10 000 personnes, ce camp accueille aujourd'hui, selon le Conseil des droits de l'homme, 73 000 personnes déplacées, dont environ 6 500 enfants étrangers, parmi lesquels 240 seraient morts de malnutrition ou de blessures mal soignées ou non soignées.

Cet épisode de confrontation armée constitue, outre les conséquences humanitaires, un coup porté aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique durable de la crise en Syrie.

La détermination de la communauté internationale à obtenir la cessation immédiate des hostilités sur toute l'étendue du territoire syrien doit être aussi forte que son appel à toutes les parties à privilégier le dialogue, afin de donner des chances de succès au processus de paix en souffrance. À cette fin, la Côte d'Ivoire appelle au respect de l'accord russo-turc sur la « zone démilitarisée », conclu en septembre 2018. Cet accord devrait permettre la séparation des territoires insurgés des zones gouvernementales et garantir un arrêt des hostilités dans cette région.

Mon pays appelle également les acteurs de la crise syrienne au respect de l'obligation de protection des civils, du droit international et du droit international humanitaire. Il importe par conséquent qu'ils lèvent toutes les entraves à la fourniture de l'assistance humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées, y compris les femmes et les enfants, et se gardent d'actes hostiles à l'encontre des personnels humanitaires. Il s'agit là d'une obligation au regard du droit international humanitaire

et d'une exigence morale auxquelles les parties belligérantes ne sauraient se soustraire.

Je voudrais réaffirmer la conviction de mon pays que la paix en Syrie est encore possible, à condition évidemment que les parties au conflit la veuillent et qu'elles s'en donnent les moyens de bonne foi. L'avènement de cette paix doit en effet reposer, certes, sur des efforts endogènes constants, mais aussi sur le soutien appuyé du Conseil de sécurité qui, nous osons encore le souligner, doit retrouver son unité pour apporter sa contribution à la construction de la coexistence pacifique et de la stabilité durables en Syrie.

Enfin, la Côte d'Ivoire continuera d'apporter ses encouragements à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans toutes ses initiatives en vue d'un règlement pacifique de la crise, conformément à la résolution 2254 (2015).

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller pour son exposé très utile et complet. Le tableau brossé par M^{me} Mueller est sombre. Il est très regrettable que nous nous réunissions encore une fois pour débattre de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie.

L'Ambassadeur de la Guinée équatoriale a évoqué le monde de Westeros dans *Game Of Thrones*. Je dois dire qu'il y a une grande différence entre le monde de Westeros et notre monde réel. Dans le monde de *Game of Thrones*, il n'y a pas de règles régissant la conduite de la guerre, alors que dans notre monde, ces règles existent. Je fais référence au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève et le vingtième anniversaire de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de la question ayant trait à la protection des civils. En outre, le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions sur la protection des civils qui font partie du droit international. Cela signifie que tous les acteurs, les États comme les entités non étatiques, sont tenus de respecter ces règles, notamment en Syrie.

Nous nous réunissons de nouveau pour débattre d'une situation humanitaire extrêmement préoccupante en Syrie, en particulier dans le nord-ouest du pays. L'escalade militaire se poursuit en ce moment même, et des centaines de civils sont tués et blessés. Les opérations militaires, qui ont déjà causé d'énormes souffrances à la

population civile syrienne, ont de nouveau commencé à progresser.

Les attaques visant des zones densément peuplées, des maisons, des installations médicales et des zones d'installation de personnes déplacées sont inacceptables et doivent cesser. Toutes les parties doivent faire de la protection des civils une priorité absolue. Toute opération militaire doit être menée dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme pour éviter de faire des milliers de blessés parmi les civils pris au piège des combats. La protection des civils et l'accès sans entraves à l'aide humanitaire n'est pas un choix, comme l'a souligné la Sous-Secrétaire générale Mueller, mais une obligation légale pour toutes les parties au conflit, qu'elles soient des acteurs étatiques ou non étatiques. Ceux qui ne s'y conforment pas doivent en être tenus responsables.

Dans ce contexte, je voudrais me faire l'écho de l'Ambassadeur de Belgique, qui, prenant la parole au nom de la troïka humanitaire, a déclaré que la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier les attaques aveugles contre des civils et que la lutte contre les terroristes ne saurait justifier les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ni les atteintes à ces droits.

En outre, je tiens à souligner notre préoccupation au sujet de l'état catastrophique des établissements de santé en Syrie, comme l'a souligné la délégation des États-Unis. La plupart d'entre eux ne sont pas fonctionnels et ceux qui sont encore en activité sont trop mal équipés pour fournir des soins aux blessés et un soutien supplémentaire aux personnes handicapées. Cet accès limité aux soins médicaux transforme de nombreuses blessures en handicaps permanents qui auraient pu être évités grâce à des soins rapides et appropriés. Nous sommes également profondément préoccupés par les attaques et les bombardements signalés dans le nord-ouest de la Syrie, qui ont endommagé 23 établissements de santé desservant près de 240 000 personnes.

Selon nous, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent plaider vigoureusement en faveur de la santé et de la protection des civils, en particulier des plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes handicapées. La situation est extrêmement préoccupante dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, pour ne citer que les camps de Hol et de Roukban. Dans ce contexte, la Pologne appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et le droit international des

droits de l'homme. Des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour que les responsables répondent de leurs actes, y compris ceux qui sont accusés d'abus et de violations graves à l'égard d'enfants. Cela est essentiel, en particulier dans la région de Hol, où les enfants constituent la majorité de la population. Les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles essentielles doivent être protégés contre les attaques. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des armes explosives, et les parties belligérantes doivent faire un effort particulier pour les protéger.

Je voudrais maintenant aborder la question de l'accès humanitaire en Syrie, en particulier dans le camp de Roukban, où la situation est de plus en plus critique en raison de la circulation limitée des marchandises et de l'absence quasi totale d'accès. Comme l'a rappelé la Sous-Secrétaire générale Mueller dans son exposé, un deuxième convoi humanitaire s'est rendu à Roukban au début du mois de février pour fournir une aide vitale à 40 000 personnes vivant dans le camp. Mais il ne s'agissait que d'une mesure temporaire, leur permettant de tenir un mois seulement. Alors que nous approchons de la fin du mois de mai, aucun progrès n'a été réalisé au sujet d'un troisième convoi. Les mesures positives prises par les autorités syriennes en février concernant l'accès à l'aide humanitaire internationale nous ont donné de l'espoir. Nous les exhortons à autoriser rapidement le prochain convoi interinstitutions à destination de Roukban, où environ 24 000 personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire.

Pour terminer, je voudrais également souligner l'importance de veiller à ce que la zone de désescalade d'Edleb, créée à l'automne en vertu d'un accord entre la Russie et la Turquie, soit à nouveau en place. Toutes les parties au conflit doivent veiller à l'application intégrale de cet accord sur le terrain.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais également saluer la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Sergey Vershinin.

M^{me} Goolab (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M^{me} Ursula Mueller de l'exposé qu'elle a fait au Conseil de sécurité ce matin, et m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Vershinin, à la salle du Conseil.

L'Afrique du Sud reste vivement préoccupée par la situation humanitaire en Syrie. Nous appelons toutes les parties à mettre fin aux bombardements des

infrastructures à Edleb et ailleurs dans le pays, et à veiller à ce que les civils dans ces zones ne soient pas utilisés comme boucliers humains par les acteurs non étatiques.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Afrique du Sud juge préoccupant qu'un certain nombre d'organismes d'aide ont suspendu leurs opérations dans le nord-ouest du pays en raison de la montée de la violence. Le grand nombre de personnes qui fuient la région complique la réponse humanitaire déjà sous pression. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à cesser les hostilités. Nous espérons qu'elles pourront prendre les mesures nécessaires pour permettre aux organismes de reprendre leur travail important. En outre, nous exhortons toutes les parties à s'engager pleinement dans les processus politiques en cours, car la situation en Syrie ne pourra être réglée par des moyens militaires.

L'Afrique du Sud demande instamment à toutes les parties de respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en matière de protection des civils et des infrastructures civiles. Il importe également que les signataires du mémorandum de cessez-le-feu de septembre 2018 en respectent les dispositions. Les attaques contre les écoles et les établissements de santé sont particulièrement préoccupantes, car elles ont des effets considérables sur la vie des groupes les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes et les enfants.

Tout en reconnaissant la violence commise par les organisations terroristes et la menace qu'elles représentent, il est également nécessaire de préciser que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme ne peuvent être prises aux dépens de la vie de civils innocents, et que ces mesures ne doivent être prises qu'en vertu des règles du droit international. La situation et les conditions de vie dans le camp de Hol, dans le nord-est de la Syrie, sont particulièrement préoccupantes. Le camp est passé d'une population de 10 000 personnes en décembre 2018 à plus de 73 000 actuellement, dont environ 50 000 enfants. Tous les efforts possibles doivent être déployés pour aider toutes les personnes qui souhaitent rentrer chez elles, qu'elles soient des ressortissants syriens, irakiens ou d'États tiers.

S'agissant de Roukban, l'Afrique du Sud se félicite de l'augmentation dont il est fait état du nombre de personnes quittant le camp, aidées par le Gouvernement syrien sous la supervision des organismes des Nations Unies et sur la base des principes du retour volontaire, dans des conditions sûres et dignes, et en connaissance de cause. Toutefois, ma délégation note également que

tant qu'il restera des gens dans le camp de Roukban, il y aura un besoin d'assistance humanitaire et médicale, et celle-ci diminue rapidement. Nous demandons de nouveau que les autorisations nécessaires soient accordées pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire supplémentaire et essentielle à Roukban.

Il est important de noter que la présence de toute force militaire étrangère opérant dans le pays sans l'autorisation du Gouvernement syrien porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à identifier leurs ressortissants par l'intermédiaire des organismes compétents des Nations Unies, à les rapatrier dans leur pays d'origine et à utiliser leur droit interne pour décider du sort de ces personnes.

En conclusion, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les informations faisant état de la propagation d'éléments affiliés à l'État islamique sur le continent africain à partir de la Syrie, le groupe cherchant de nouvelles zones d'opération et de recrutement après sa défaite territoriale en Syrie. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour que ces personnes soient détenues avant qu'elles ne puissent inciter à d'autres actes de violence et de terreur.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je remercie la Sous-secrétaire générale de son exposé.

Comme d'autres, nous demeurons extrêmement préoccupés par l'offensive syrienne dans le nord-ouest de la Syrie. Je tiens à dire officiellement combien nous saluons les efforts déployés par la Turquie pour rétablir le cessez-le-feu, désamorcer la violence et mettre en place un groupe de travail sur Edleb. Comme l'a dit le représentant français, 3 millions de vies sont en danger, et nous ne voulons pas voir un autre Alep.

L'une des choses qui nous inquiète est que les forces pro-régime ont déclaré un cessez-le-feu unilatéral, mais que la violence a continué d'augmenter dès le lendemain – et elle a encore augmenté ces derniers jours. Je me joins donc à d'autres pour demander que le cessez-le-feu soit respecté et pour demander à toutes les parties d'adhérer au cessez-le-feu de Sotchi, de respecter le droit international et de protéger les civils et les travailleurs humanitaires. La communauté internationale ne relâchera pas la pression tant que ces conditions ne seront pas remplies.

La presse a indiqué ce matin que les médecins d'une maternité d'Atareb, dans la campagne autour d'Alep, avaient signalé de multiples attaques dans la

région et commencé à évacuer l'hôpital. Je me demande si la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pourrait dire si elle sait si cette information est correcte ou non, et si l'emplacement de l'hôpital a été inclus dans le mécanisme de déconfliction. L'une des choses dont nous avons discuté la dernière fois était ce mécanisme de déconfliction (voir S/PV.8527). Il est inexcusable que des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures aient été attaqués malgré le mécanisme de déconfliction de l'OCHA. Je tiens à m'associer à mes autres collègues pour appeler toutes les parties à faire la distinction entre les civils et les infrastructures civiles, d'une part, et les cibles militaires, de l'autre.

Dans ce contexte, je tiens à dire clairement que nous condamnons les violations du cessez-le-feu par le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham. Tous les combattants dans un conflit, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, sont tenus de respecter le droit international humanitaire. Il n'y a donc aucune excuse pour lancer des attaques contre des hôpitaux et d'autres cibles civiles. Il importe de souligner que la lutte contre les terroristes ne justifie pas de mener des attaques sans discrimination et que cette lutte doit avoir lieu dans une zone exempte de civils. C'est pourquoi je me joins à d'autres pour réclamer à nouveau le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de nécessité.

Nous avons également été profondément préoccupés par les informations indiquant que des journalistes avaient été pris pour cible à Edleb la semaine dernière. Le dernier incident en date a visé une équipe d'information de la chaîne Sky, le 23 mai. Je rappelle qu'en février, une cour de district aux États-Unis a reconnu les autorités syriennes responsables de l'assassinat en 2012 de la journaliste Marie Colvin, du *Sunday Times*. Les journalistes constituent un autre groupe de personnes qui ont un besoin urgent de l'attention et de la protection du Conseil de sécurité.

Je voudrais dire un mot sur l'accès humanitaire à Roukban et Hol. Il faut que les Nations Unies aient accès à Hol. Nous sommes également très préoccupés par la détérioration de la situation à Roukban. Les conditions humanitaires sont désastreuses et sont la conséquence directe du blocage de l'accès humanitaire. Comme l'a dit le représentant des États-Unis, cela signifie que les résidents sont contraints de quitter le camp ou sont confrontés à un danger permanent à l'intérieur du camp. Un troisième convoi humanitaire doit être autorisé à

atteindre le camp via les Nations Unies à Damas. La situation devient désespérée.

Plusieurs collègues et moi-même avons posé quelques questions aux autorités syriennes à la séance précédente. Nous n'avons pas obtenu de réponses. Je ne veux pas répéter ces questions. Je vais rendre les choses un peu plus faciles. Je voudrais aujourd'hui demander au représentant syrien de prendre, au nom de son gouvernement, quatre engagements. Tout d'abord, j'aimerais obtenir l'engagement que les journalistes ne seront pas pris pour cible. Deuxièmement, je voudrais obtenir l'engagement que le droit international humanitaire sera respecté. Troisièmement, je voudrais obtenir l'engagement que les résolutions du Conseil de sécurité sur la protection des civils seront respectées. Quatrièmement, je souhaite obtenir l'engagement que l'on permettra au troisième convoi des Nations Unies d'accéder au camp de Roukban, comme le demandent un certain nombre d'entre nous. Ces engagements ne sont pas difficiles à prendre. Je pense que tout gouvernement qui a vraiment à cœur la sécurité et les intérêts de ses citoyens serait en mesure de les prendre.

Enfin, je voudrais conclure en me faisant l'écho des propos du représentant français au sujet du processus de paix. Cela va bien au-delà de la simple formation de la Commission constitutionnelle – nous ne fournirons aucune aide à la reconstruction tant qu'un processus politique durable et irréversible ne sera pas mis en place.

Je voudrais également conclure en répétant ce que les représentants de la France et des États-Unis ont dit au sujet des armes chimiques. Nous sommes prêts à répondre avec la plus grande fermeté, si nécessaire. Pour ce qui est de savoir s'il y a eu des attaques chimiques ou non, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dispose de missions d'enquête qui sont en mesure de répondre avec certitude à cette importante question.

M. Fiallo Billini Portorreal (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine se félicite de la tenue de la présente séance et remercie M^{me} Mueller pour son exposé très utile. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. le Vice-Ministre russe des affaires étrangères.

Une fois encore, nous nous réunissons pour débattre de la crise humanitaire en République arabe syrienne, car les défis restent de taille. La situation dans le camp de Hol, où se trouvent plus de 73 000 personnes – principalement des femmes et des

enfants –, demeure précaire. Le fait que des dizaines de milliers de personnes attendent encore de recevoir une aide humanitaire dans le camp de Roukban continue d'être préoccupant, d'autant plus qu'on nous dit qu'un nouveau convoi s'est vu refuser l'accès au camp. Les besoins qui subsistent dans le sud du pays et les défis considérables auxquels est confronté le processus politique confirment que le Conseil a aujourd'hui plus que jamais la responsabilité de réaliser des progrès concrets s'il veut contribuer à mettre un terme à la crise en Syrie.

La République dominicaine demeure profondément préoccupée par l'escalade militaire qui ne cesse de s'intensifier ces dernières semaines dans le nord-est de la Syrie, et en particulier par son impact sur la population civile. Les détails que M^{me} Mueller nous a donnés aujourd'hui confirment que nous avons tout lieu d'être inquiets et de chercher ensemble des solutions pour garantir le respect du droit international humanitaire, la protection des civils et l'accès des personnes qui vivent déjà dans des conditions extrêmement précaires à une aide. Selon les rapports établis entre février et mai, on estime que 300 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays du fait de cette nouvelle vague de violence. Sur ce chiffre, 239 000 personnes, dont 70 000 enfants, ont été déplacées rien que ces trois dernières semaines.

Parmi ce nombre alarmant de déplacés, on compte même beaucoup d'agents humanitaires. Il est urgent de protéger toutes ces personnes, et nous devons redoubler d'efforts et faire preuve de détermination à cette fin. Avec un tel afflux massif de personnes, les camps de déplacés et de réfugiés sont surpeuplés. Beaucoup n'ont eu d'autre choix que de se réfugier dans des camps de fortune sans aucune protection, et nous nous demandons ce que ces personnes devront encore endurer? Pour nombre d'entre elles, ce n'est pas la première fois qu'elles doivent fuir la violence et elles se retrouvent à nouveau dans la même situation d'incertitude et de désespoir.

D'après certains rapports, plus d'une vingtaine d'attaques ont été perpétrées contre des établissements de santé, y compris des hôpitaux et des ambulances, coûtant la vie à des membres du personnel médical. Cette situation a entraîné l'interruption forcée des soins médicaux prodigués à des centaines de milliers de personnes, essentiellement des femmes et des enfants. Toujours dans cette zone, on estime que 250 000 enfants en âge d'aller à l'école ont été touchés par cette situation. Si cela n'est pas déjà une catastrophe, nous devrions alors revoir nos critères.

Une fois de plus, nous rappelons que si un affrontement à grande échelle devait avoir lieu, nous nous retrouverions face à la crise humanitaire la plus grave de toute l'histoire du conflit en Syrie. M. Lowcock l'a dit il y a quelques semaines (voir S/PV.8527) lorsqu'il nous a demandé de nous mettre à la place des parents qui sont face à un choix cornélien : faire admettre ou non leurs enfants dans des établissements de santé au risque de les voir périr dans une attaque.

Tant que les normes du droit international humanitaire ne seront pas respectées, que les attaques contre les infrastructures civiles, en particulier les établissements de santé, se poursuivront et que l'accès humanitaire sera menacé, le sort des 3 millions de personnes vivant dans les zones touchées sera tout bonnement incertain. C'est pourquoi il est absolument indispensable l'accord de cessez-le-feu renouvelé conclu entre la République turque et la Fédération de Russie soit maintenu et que des mesures concrètes soient prises pour faciliter l'accès aux plus vulnérables. La protection des personnes déplacées qui n'ont toujours pas trouvé refuge doit être prioritaire, de même que celle des millions de personnes qui décident de rester dans la zone, principalement parce qu'elles n'ont pas les moyens de rejoindre des lieux plus sûrs.

Il serait tout à fait honteux que nous revenions au Conseil le mois prochain pour faire des déclarations sur l'importance du respect du droit international humanitaire, alors que les statistiques et les rapports faisant état des attaques commises contre les zones et les infrastructures civiles ne cessent de s'accumuler. Nous devons assumer d'urgence notre responsabilité de protéger les populations les plus vulnérables et leur épargner à tout prix de plus grandes souffrances.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance, et nous remercions M^{me} Ursula Mueller pour son exposé complet, ainsi que son bureau pour le travail important qu'il accomplit en vue de soulager les souffrances humaines en Syrie. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Vice-Ministre russe des affaires étrangères.

Le Pérou suit avec préoccupation la crise humanitaire qui continue de sévir dans de vastes régions du territoire syrien, faisant le lit de l'extrémisme. Dans les circonstances actuelles, nous sommes alarmés par la persistance de la violence dans le nord-ouest de la Syrie et par son impact sur la population, qui est exacerbé par les dégâts considérables qui continuent d'être causés

aux infrastructures civiles, y compris les hôpitaux et les écoles.

Nous déplorons les dernières informations faisant état de victimes dans le sud d'Edleb, notamment des femmes et des enfants, et le fait qu'il s'agit là d'une violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des mandats relatifs au conflit syrien confiés par le Conseil. Ces actes doivent cesser car ils ébranlent la confiance nécessaire à l'instauration d'une paix durable dans le pays.

Nous déplorons également les conséquences de cette escalade, à savoir les milliers de nouveaux déplacés qui ont de toute urgence besoin d'aide pour survivre. Nous saluons le professionnalisme et le sens du devoir dont fait preuve le personnel des Nations Unies et des autres organismes déployés en Syrie pour répondre à leurs besoins, et nous soulignons l'impératif moral et juridique de garantir leur sécurité et de leur fournir les installations et l'accès nécessaires à leur travail.

À cet égard, nous espérons que les autorisations voulues seront accordées à l'ONU pour qu'elle continue d'aider les habitants du camp de Roukban, à titre palliatif, jusqu'à ce que les pays directement concernés par cette situation conviennent d'une solution définitive qui permette à ces personnes de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité, d'autant que 95 % d'entre elles ont exprimé le désir de quitter le camp et de retourner sur leur lieu d'origine.

Nous soulignons également le gigantesque défi que représente la nécessité de répondre aux besoins essentiels des plus de 73 000 personnes vivant dans le camp de Hol, et qu'il importe de continuer de mobiliser la communauté internationale pour les aider. À cette fin, nous estimons qu'il est indispensable de continuer d'œuvrer à l'adoption de mesures visant à créer un meilleur climat de compréhension, en particulier en ce qui concerne les questions sensibles que sont l'identification des personnes disparues, la remise des dépouilles et la libération des détenus. Nous espérons que des faits nouveaux et plus positifs sur ces questions cruciales permettront dans les semaines et mois à venir de promouvoir la désescalade nécessaire pour surmonter la catastrophe humanitaire qui continue de toucher le pays.

Face à l'intensification de la violence de ces dernières semaines et à ses conséquences dévastatrices pour la population civile, nous rappelons une fois de plus qu'il est urgent de trouver une solution politique

fondée sur la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). En ce sens, nous espérons que la Commission constitutionnelle pourra bientôt entamer ses travaux et que toutes les parties syriennes, en particulier le Gouvernement, s'engageront de manière constructive à atteindre leurs objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue au Conseil au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Vershinin. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, de son exposé – de fait, un exposé encore une fois sombre et préoccupant – sur la situation humanitaire en Syrie.

Je tiens à souligner que, avec la séance d'aujourd'hui, le Conseil a tenu ce mois trois séances consacrées à la situation humanitaire en Syrie, dont deux ont spécifiquement abordé les incidences humanitaires dans le nord-ouest du pays. Avec la séance d'information de demain au cours de laquelle l'Envoyé spécial Pedersen présentera un exposé, ce sont cinq séances que nous aurons tenues sur la Syrie ce mois-ci. C'est un nombre assez élevé. Si l'Indonésie préfère tenir toutes les séances du Conseil comme il se doit et en fonction des besoins, ma délégation tient cependant à souligner le fait que le plus important est que le Conseil présente un front uni pour aborder les questions humanitaires en Syrie.

L'Indonésie suit de très près la situation dans le nord-ouest de la Syrie, où la violence et les hostilités incessantes continuent de faire payer un lourd tribut aux civils et aux infrastructures essentielles. Des centaines de personnes ont été tuées ou blessées, et près de 240 000 autres ont été déplacées dans le nord-ouest de la Syrie. Cette hausse est alarmante, et je crois que nous en sommes tous ici pleinement conscients.

Lorsque nous disons que la zone de désescalade d'Edleb accueille 3 millions de personnes, dont 1,3 million de déplacés, nous parlons également de personnes qui, pour la majorité d'entre elles, ont déjà été déplacées à plusieurs reprises. Comment imaginons-nous que ces déplacés puissent faire face à leur situation alors que les combats et la violence se poursuivent à proximité? Le respect du cessez-le-feu est très important et doit être abordé, de même que les restrictions imposées à la liberté de circulation pour des raisons de sûreté et de sécurité et l'absence de services de base dans les infrastructures essentielles, comme les hôpitaux qui ont

été endommagés ou détruits. Comme vient de le dire la Sous-Secrétaire générale Mueller, plus de 45 établissements de santé ont cessé de fonctionner, privant les civils de vaccinations et de soins de santé. Cette situation n'est pas seulement triste, elle est aussi contraire aux droits de l'homme.

Nous nous sommes concentrés sur la situation dans le nord-ouest de la Syrie ces dernières semaines, mais il faut également rappeler au Conseil où en sont les choses dans les camps de Roukban et de Hol. Plus de 13 000 personnes ont quitté Roukban, mais la situation dans ce camp, où l'on recense environ 28 500 résidents, reste déplorable. En ce qui concerne Hol, dont la population est composée à 92 % de femmes et d'enfants, certaines questions demeurent préoccupantes et doivent être réglées d'urgence. Nombre de résidents ont un accès limité aux services de base, comme les établissements de santé. L'aide alimentaire, la nutrition et l'éducation sont également des sources d'inquiétude. À la lumière de tout cela, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, il faut répondre à l'augmentation des besoins humanitaires par des mesures concrètes. Nous exhortons toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et à protéger les civils et les infrastructures civiles, notamment en assurant un accès illimité aux activités humanitaires dans toutes les zones où les populations ont besoin de sécurité et de protection. Les interventions humanitaires de l'ONU et de ses partenaires humanitaires doivent être appuyées, afin de veiller à ce que l'aide humanitaire soit déployée rapidement et pleinement vers ceux qui en ont réellement besoin. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève et le vingtième anniversaire de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1265 (1999) sur la protection des civils en période de conflit armé. Nous avons justement tenu un débat public sur cette question la semaine dernière (voir S/PV.8534). On va nous demander quelle est la prochaine étape. Il nous faut une réponse.

Deuxièmement, je tiens à souligner qu'il faut garantir des interventions humanitaires durables. Malheureusement, la situation humanitaire en Syrie ne sera pas réglée du jour au lendemain. La communauté internationale doit faire tout son possible pour apaiser les souffrances du peuple syrien et prévenir une nouvelle tragédie humanitaire.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir la nécessité urgente d'un plan de préparation humanitaire adapté aux priorités actuelles, d'autant plus que de nombreux partenaires humanitaires ont suspendu

leurs opérations en raison des violents combats dans le nord-ouest du pays. Tout à l'heure, j'ai évoqué le respect du cessez-le-feu. Il permettrait à l'ONU et aux acteurs humanitaires d'intervenir rapidement et d'apporter une aide humanitaire indispensable aux populations touchées. À cet égard, je voudrais demander à la Sous-Secrétaire générale Mueller un complément d'information sur la mise à jour du plan d'aide humanitaire pour 2019 et sur la manière dont il pourrait aider à répondre aux besoins humanitaires sur le terrain. De nouvelles idées ont-elles été évoquées pour alléger les souffrances du peuple syrien?

Pour terminer, nous exhortons une fois encore toutes les parties à coopérer pleinement pour assurer la protection de millions de personnes en Syrie, en accordant une attention particulière au nord-ouest et au nord-est du pays. L'Indonésie est fermement convaincue que la situation humanitaire en Syrie ne pourra être réglée que si toutes les parties concernées s'assoient à la table des négociations et, ensemble, font avancer le processus politique en Syrie, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et conformément à la résolution 2254 (2015). Le peuple syrien est épuisé, comme l'a dit la Sous-Secrétaire générale Mueller. Les gens sont fatigués d'espérer la paix. Il est de notre responsabilité solennelle, au Conseil, non seulement de redonner espoir au peuple syrien, mais aussi de rétablir une paix réelle sur le terrain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Vershinin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai en effet demandé à prendre de nouveau la parole et je demande l'indulgence du Conseil pour quelques minutes de plus. Tout d'abord, je suis profondément ému par la discussion sérieuse que nous avons eue et par la façon dont le Conseil m'a accueilli – j'y suis très sensible. Nous avons abordé sérieusement tous les aspects de la situation en Syrie – sur les plans humanitaire, politique, militaire et du règlement politique. C'est pourquoi je voudrais commenter brièvement ce qui a été dit ici.

Je crains de ne pas pouvoir poursuivre la comparaison de la situation en Syrie avec les événements de la série télévisée *Game of Thrones*, que je n'ai jamais vue. Cependant, je puis assurer au Conseil que ce qui se

passé en Syrie depuis longtemps n'a rien d'un jeu. Un pays souverain et son peuple ne jouent pas à des jeux, mais tentent de survivre et de se forger un avenir dans lequel ils veulent vivre.

Dans ma déclaration précédente, j'ai dit que, d'après nos estimations, Hay'at Tahrir el-Cham, organisation que le Conseil a reconnue comme terroriste, contrôle désormais 99% de la zone de désescalade d'Edleb. Je m'attendais à ce que quelqu'un tente pour le moins de corriger ce chiffre, mais personne ne l'a fait. Je voudrais donc demander une fois de plus qui exactement sont les parties en présence ici. Aujourd'hui, nous avons entendu que les violations du cessez-le-feu commises par Hay'at Tahrir el-Cham devaient être condamnées. Mais je tiens à dire qu'il n'y a eu aucune violation, puisque Hay'at Tahrir el-Cham n'est pas une partie assujettie à une quelconque obligation découlant du cessez-le-feu. Un cessez-le-feu a été convenu entre le Gouvernement et l'opposition armée, et les réunions tenues dans le cadre du processus d'Astana ont joué leur rôle à cet égard. Hay'at Tahrir el-Cham, le Front el-Nosra et Al-Qaida sont des organisations que nous avons tous désignées comme terroristes et que nous devons donc dénoncer. C'est pourquoi j'ai été surpris par les propos selon lesquels le Gouvernement avait repris la lutte armée contre le Front el-Nosra. Il ne s'agit pas d'une lubie; le Gouvernement de la République arabe syrienne a une obligation envers nous, envers la communauté internationale. Il a l'obligation de combattre cette organisation terroriste.

Aujourd'hui, à plusieurs reprises, on a exprimé l'espoir qu'Edleb ne deviendrait pas un nouvel Alep. Je pensais que quelqu'un dirait espérer qu'Edleb ne devienne pas un nouveau Raqqa. Je peux affirmer qu'Edleb ne deviendra pas une deuxième Raqqa, cette ville morte qui a été complètement rasée par les bombardements de la coalition internationale dirigée par les États-Unis. Nous ne parlons pas d'une opération militaire à grande échelle à Edleb. J'assure le Conseil que la Russie est très attachée à tous les engagements qu'elle a pris au titre du mémorandum conclu avec la Turquie, qui a été mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui. Cela ne se produira donc pas, mais dans le même temps, la lutte contre le terrorisme est nécessaire.

Je me suis également posé la question suivante, en réaction aux questions qui ont été posées aujourd'hui : quel message envoyons-nous, après notre discussion d'aujourd'hui et les réunions précédentes, aux 3 millions de civils qui se trouvent à Edleb qui, comme nous

l'avons tous reconnu, sont pris en otage par des organisations que nous qualifions tous de terroristes? Si j'ai bien compris, jusqu'à présent, le message que beaucoup essaient de faire passer est qu'ils devront continuer à supporter cette situation. Je pense que c'est une erreur et que les civils seront très déçus par ce message de la communauté internationale.

En ce qui concerne les déclarations d'un certain nombre de représentants selon lesquelles en cas d'informations faisant état d'utilisation du chlore, ils réagiraient rapidement et de manière appropriée, je leur demanderait plutôt d'agir intelligemment et sur la base de données vérifiées, au lieu d'agir rapidement. La collecte de telles données devrait certainement précéder toute action, surtout si celle-ci risque d'avoir des effets très déstabilisants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence de mon cher ami, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, à la présente séance et le remercier des précisions très utiles qu'il vient d'apporter.

Comme le dit le proverbe anglais,

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Les mots peuvent mentir, mais les actes disent toujours la vérité. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

La vérité connue de tous est que les souffrances des Syriens résultent des crimes commis par des groupes terroristes aux noms multiples et aux diverses allégeances et par les combattants terroristes étrangers qui ont rejoint leurs rangs. Leurs souffrances résultent également des crimes d'agression, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés par la coalition dirigée par les États-Unis, ses agents et les milices qui agissent pour le compte de ce pays, sans oublier son terrorisme économique barbare.

Le fait est que, depuis le début, le dossier humanitaire a été instrumentalisée par les gouvernements de certains États membres et non membres du Conseil de sécurité pour prendre mon pays pour cible et saper les efforts des institutions publiques syriennes, en vue de ternir leur réputation et de tourner l'opinion publique contre elles. Comment peut-on croire, dans ce cas, que ce que les gouvernements de ces États affirment dans

leurs déclarations répréhensibles découle de leur souci pour la sécurité du peuple syrien? Pendant combien de temps le Conseil continuera-t-il de se montrer incapable de faire respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international et de contraindre ces États agresseurs à mettre fin à leurs pratiques agressives contre mon pays et de les amener à rendre des comptes?

Certains collègues ont évoqué la situation à Edleb. Dans ma déclaration du 17 mai devant le Conseil (voir S/PV.8527), j'ai expliqué la réalité de la situation dans cette région, qui est sous le contrôle du groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham. Soit dit en passant, Hay'at Tahrir el-Cham est la même chose que le Front el-Nosra, qui fait partie d'Al-Qaida au Levant, qui est issu d'Al-Qaida en Iraq, lui-même issu d'Al-Qaida en Afghanistan. Par conséquent, nous parlons tous d'Al-Qaida, quel que soit les noms qu'on lui donne. Tous ces groupes ont été désignés par le Conseil comme étant des entités terroristes. Dans ma déclaration du 17 mai, j'ai expliqué ce qui se passe à Edleb, dont une grande partie est contrôlée par Hay'at Tahrir el-Cham et les entités qui lui sont affiliées, qui lancent des attaques terroristes contre les zones sûres situées à proximité et les positions des forces russes et syriennes, comme l'a si bien expliqué mon collègue russe.

J'attends toujours une réponse aux questions que j'avais posées la dernière fois, notamment concernant la façon dont les membres réagiraient dans des circonstances similaires, si des groupes terroristes prenaient le contrôle d'une de leurs villes et l'utilisaient pour attaquer d'autres villes, compromettant ainsi la sécurité et la stabilité.

L'Ambassadeur de la Belgique, au nom des rédacteurs, a soulevé cinq questions. Nous n'avons qu'une question, celle que je viens de poser. Quand sera-t-il reconnu que le droit que nous exerçons est le même que celui que d'autres ont exercé pour faire face aux attentats terroristes perpétrés contre le théâtre Bataclan et les locaux du journal *Charlie Hebdo* à Paris et aux actes terroristes commis à Nice, à Londres, à Boston, à Bruxelles et ailleurs? Bien évidemment, les terroristes auxquels les membres ont eu affaire dans leur pays n'étaient pas équipés de lance-roquettes et de chars turcs, ni de matériel militaire et de technologies de communication de pointe américaines. Ils n'étaient pas soutenus par les propagandistes des médias mercenaires comme l'Américain Bilal Abdul Karim, correspondant du groupe terroriste Front el-Nosra, qui travaille pour

Sky News et CNN. Ils n'avaient pas à leur disposition des experts occidentaux en armes chimiques, comme c'est le cas des terroristes qui tiennent les civils en otage à Edleb.

La réunion organisée il y a deux jours par les services de renseignements turcs, à laquelle ont participé des représentants du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes – dont Jeïch el-Izza, Ahrar el-Cham, Suqour el-Cham et Jaych al-Ahrar – réfute tous les arguments avancés ces dernières années concernant la prétendue « opposition syrienne modérée ». Elle démontre également sans équivoque, une fois de plus, l'appui fourni à ces groupes terroristes armés par les gouvernements des États qui parrainent le terrorisme. Qu'il me soit permis de montrer au Conseil des preuves photographiques. Voici une photo des dirigeants des groupes terroristes qui ont tenu une réunion à Edleb il y a deux jours, sous les auspices des services de renseignement turcs. Cette réunion était présidée par le chef du Front el-Nosra, Al-Julani le terroriste, avec la participation d'autres groupes terroristes parrainés par la Turquie et certains pays membres du Conseil de sécurité. Ce qui est important, c'est que certaines personnes figurant sur la photo aux côtés du Front el-Nosra, qui contrôle 99 % d'Edleb, ont participé au processus d'Astana, ce qui signifie que ces groupes se sont engagés à ne pas combattre l'État syrien. Ces groupes sont également tenus de respecter les accords conclus à Astana, notamment la création d'une zone de désescalade. Voici donc une photo des « modérés » qui se sont réunis à Edleb.

Pendant combien de temps le Conseil va-t-il continuer de fermer les yeux sur les souffrances de dizaines de milliers de civils syriens dans les zones où se trouvent des forces étrangères illégales et des milices qui agissent par procuration? Fermer les yeux sur les souffrances de ces civils démontre une fois de plus la gravité des mensonges et de l'hypocrisie de certains lorsqu'il s'agit de traiter les questions humanitaires. Je voudrais rappeler rapidement certains aspects de ces souffrances.

Premièrement, les États-Unis et leurs sbires, le groupe terroriste Maghaweir Al-Thawrah, continuent de détenir des milliers de civils dans le camp de Roukban, dans la zone occupée de Tanf. Ils empêchent les civils de quitter le camp et de rentrer chez eux. Ils refusent de démanteler le camp. Nous appelons le Conseil de sécurité à contraindre les États-Unis à cesser d'entraver les efforts conjoints de la Russie et de la Syrie pour

mettre fin aux souffrances des habitants de ce camp. Nos efforts ont déjà permis à plus de 12 000 personnes de quitter le camp.

Qu'il me soit permis d'exprimer des réserves au sujet de ce qu'a dit M^{me} Mueller dans son exposé. Elle a exhorté les autorités syriennes à autoriser l'entrée d'un troisième convoi humanitaire dans le camp de Roukban, à Tanf. Cela donne l'impression que c'est le Gouvernement syrien qui fait obstacle à l'entrée du convoi dans la zone, et je voudrais corriger cela. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M^{me} Mueller, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et, d'ailleurs, le monde entier savent tous que le Gouvernement syrien a approuvé le premier convoi. Ce sont les forces d'occupation des États-Unis qui ont refusé l'entrée du convoi pendant 40 jours. M^{me} Mueller, l'OCHA, le Conseil et le Secrétaire général savent que le Gouvernement syrien a également approuvé le deuxième convoi. Les États-Unis d'Amérique – la Puissance occupante – ont refusé l'entrée du convoi à Tanf pendant quatre mois. M^{me} Mueller, l'OCHA, le Conseil et le Secrétaire général savent qu'en vertu des Conventions de Genève de 1949, la Puissance occupante est responsable de la protection des civils. Les forces d'occupation des États-Unis à Tanf sont, en vertu des Conventions de Genève, chargées de fournir une assistance médicale et alimentaire aux personnes sous leur occupation. Que l'on me corrige si je me trompe. Pourquoi les États-Unis occupent-ils une si grande partie de mon pays? Quelle est la position de l'OCHA et du Conseil? Que font les États-Unis en Syrie?

Deuxièmement, la situation dans le camp de Hol, dans le nord-est du pays, est tout aussi désespérée que celle dans le camp de Roukban. Le camp de Hol est sous le contrôle des milices agissant pour le compte des États-Unis, appelées Forces démocratiques syriennes. Ce sont des milices qui se sont développées avec l'appui de la coalition dirigée par les États-Unis, auxquelles sont venus d'ajouter des éléments du groupe terroriste Daech. Ces milices ont perpétré de nombreux massacres, eu recours à des pratiques barbares et détenu et torturé des Syriens qui revendiquaient leurs droits et appelaient au retour des institutions publiques syriennes afin qu'elles puissent s'acquitter de leur rôle. Je voudrais rappeler que les États-Unis et les bandes des Forces démocratiques syriennes pillent et se livrent au trafic de pétrole, d'objets historiques et de ressources nationales syriennes. Ils minent l'économie syrienne et créent de toutes pièces des crises qui ont des répercussions sur la vie quotidienne du peuple syrien.

Troisièmement, nous devons mettre un terme aux souffrances de notre peuple dans les zones sous le contrôle illégal des forces d'invasion du régime turc. Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives et immédiates pour mettre fin aux pratiques du régime turc et à ses tentatives de changer l'identité et le caractère démographique de ces zones syriennes, de mettre un terme aux tentatives du régime Erdoğan de saper l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et de mettre fin à ses illusions de restaurer l'Empire ottoman. Cette époque est révolue à jamais. Je dis cela parce que j'ai entendu ma collègue l'Ambassadrice de Grande-Bretagne remercier les autorités turques de leur aide humanitaire à Edleb.

La République arabe syrienne tient à souligner que la présence de forces militaires étrangères sur son territoire sans son approbation constitue un acte d'agression et d'occupation et sera traitée en conséquence. Notre position est claire. Nous ne ménagerons aucun effort pour libérer nos concitoyens d'Edleb des griffes des groupes terroristes qui les utilisent comme boucliers humains, et pour mettre fin aux actes d'agression répétés de ces groupes contre des civils innocents dans les villes et villages alentour. Nous appelons tous les pays concernés à retirer leurs ressortissants qui sont des combattants terroristes étrangers et dont le nombre est estimé à des dizaines de milliers. Nous leur demandons de retirer immédiatement ces combattants de notre pays, de les faire répondre de leurs crimes, de veiller à ce qu'ils ne commettent pas de nouveaux crimes et de ne pas recycler ces terroristes pour leur permettre de poursuivre leurs activités terroristes dans des pays d'Afrique et ailleurs.

Je voudrais demander aux représentants des États occidentaux au Conseil comment des éléments de groupes terroristes et des combattants terroristes étrangers peuvent se rendre en Libye, en Afghanistan, en Asie centrale et aux frontières du Niger avec l'Algérie, entre autres, sans l'appui et le parrainage de gouvernements influents. Nous avons à maintes reprises tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Nous avons dit que ces pays investissent dans le terrorisme pour saper la sécurité et la stabilité d'autres pays et pour servir leurs propres intérêts politiques.

Notre deuxième question est la suivante : pourquoi le Secrétariat, en partenariat avec 38 institutions internationales de lutte contre le terrorisme, n'a-t-il pas été en mesure d'identifier les gouvernements des États qui parrainent le terrorisme et qui ont pris mon pays

pour cible au cours des huit dernières années? Ce n'est pas si compliqué. Ce n'est pas comme si nous essayions de déterminer le sexe des anges!

Nous libérerons tout notre territoire national. Nous la débarrasserons de toute présence illégale de troupes étrangères. C'est un droit souverain, en vertu des principes du droit international, des dispositions de la Charte, des résolutions du Conseil et des accords d'Astana, qui ont réaffirmé la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous appelons l'OCHA à assumer ses responsabilités et à informer l'ONU des souffrances humanitaires du peuple syrien découlant des mesures économiques unilatérales imposées par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États contre mon pays, la Syrie. Ces mesures ont eu des répercussions négatives sur la vie quotidienne du peuple syrien. Le Ministère syrien de la santé ne peut même pas avoir accès aux matériels et équipements chirurgicaux. Il s'agit d'une forme de terrorisme économique qui s'ajoute au terrorisme perpétré par les groupes terroristes et leurs partisans. Cela est inacceptable et ne peut plus continuer. Encore une fois, nous demandons à l'OCHA de cesser d'inclure dans ses rapports des allégations sans fondement et fabriquées de toutes pièces par des éléments hostiles au sein du Bureau des Nations Unies à Gaziantep et de l'OCHA dans le but de mettre en œuvre les visées des États-Unis et de ses alliés.

Pour terminer, certains membres du Conseil – j'entends par là les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France – continuent de recourir à la tromperie et à la désinformation pour appliquer leurs politiques hégémoniques afin que le monde revienne à l'ère du colonialisme, du mandat et de la tutelle. Ces pays continuent d'exploiter le Conseil de sécurité pour protéger les terroristes et entraver les progrès de l'armée syrienne face aux groupes terroristes qu'ils soutiennent, notamment en donnant pour instruction au groupe terroriste des Casques blancs, qui est une branche du Front el-Nosra, de fabriquer de toutes pièces l'utilisation de produits chimiques toxiques pour ensuite accuser le Gouvernement syrien. Ce ne serait pas la première fois qu'une telle chose se produit, vu que deux de ces pays sont à l'origine du mensonge des armes de destruction massive en Iraq.

Tout comme cela s'est produit lorsque l'armée syrienne a fait des progrès dans la Ghouta orientale, à Alep et dans d'autres régions, nous entendons des hauts responsables de ces pays et leurs ambassadeurs

au Conseil de sécurité proférer des menaces en cas d'utilisation de produits chimiques. C'est comme si ces hauts responsables et ambassadeurs disaient aux groupes terroristes armés à Edleb que le seul moyen de se sauver, c'est d'utiliser des armes chimiques. Ils leur disent d'utiliser des armes chimiques toxiques contre des civils à Edleb, de fabriquer des preuves, de présenter de faux témoins, comme c'est leur habitude, et de mettre en scène le lieu du crime comme ils l'ont fait auparavant, et une fois que c'est chose faite, leurs pays, avec leurs capacités politiques et médiatiques, sont prêts à accuser le Gouvernement syrien et à leur venir en aide. Cela s'est déjà produit, et nous devons empêcher que cela ne se reproduise.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je demande aux membres de bien vouloir m'excuser de reprendre la parole; je serai brève. Je suis très alarmée par ce que nous venons d'entendre dans les dernières interventions de clôture. C'est pourquoi je voudrais dire très clairement un certain nombre de choses.

Premièrement, je tiens à ce qu'il soit pris acte que je n'ai pas obtenu les engagements que je cherchais. Je tiens à dire très clairement que l'équipe de Sky News n'est pas une cible légitime. Il n'est pas autorisé de prendre les journalistes pour cible, et j'appelle à nouveau le représentant syrien à transmettre ce message à son gouvernement et à s'engager à ce qu'ils ne soient pas pris pour cible, contrairement à la regrettée Marie Colvin.

Deuxièmement, je tiens à répudier la calomnie dont sont victimes les Casques blancs. J'ai dit à maintes reprises dans cette salle qu'il s'agit d'une organisation humanitaire qui mène une action louable à l'appui des civils qui souffrent en Syrie.

Troisièmement, je tiens à dire que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) n'est pas aux ordres du Royaume-Uni et des États-Unis, comme l'a laissé entendre le représentant syrien. L'OCHA, comme l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, est impartial. Il fait du mieux qu'il peut, dans des circonstances terribles, pour le peuple syrien, et il vaudrait mieux que les autorités syriennes appuient l'action de l'OCHA, plutôt que de l'attaquer.

Enfin, il y a plus de bébés à Edleb que de combattants de Hay'at Tahrir el-Cham. Plutôt que de parler de répondre aux provocations de Hay'at Tahrir

el-Cham - personne ne doute qu'il faut répondre à ces provocations –, la question est : comment y répond-on? Comment la Russie et le régime syrien répondent-ils à Hay'at Tahrir el-Cham? Ils disent vouloir protéger les 3 millions de civils à Edleb, mais les bombardements aériens massifs de zones civiles et les bombardements d'hôpitaux, d'écoles et d'infrastructures civiles ne sont pas nécessaires et ne sont certainement pas proportionnés. C'est l'élément absolument essentiel du droit international humanitaire. Il faut faire une distinction entre les cibles civiles et les cibles militaires, et il faut qu'il y ait proportionnalité. C'est ce que nous ne voyons pas, et c'est la raison pour laquelle le Conseil est si inquiet à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des corédacteurs, y compris la Belgique et le Koweït. Ma déclaration est justifiée étant donné que le Vice-Ministre russe des affaires étrangères a demandé quel message devait ressortir de notre séance. J'aimerais répondre à cela. Je regrette qu'il ait quitté la salle, mais je crois comprendre qu'il est parti pendant l'intervention de l'Ambassadeur syrien. Je voudrais faire l'observation suivante.

Je répète ce que notre collègue britannique vient de dire, et le message que nous voudrions voir ressortir de notre séance est que toutes les personnes présentes autour de la table respectent le droit international humanitaire et souscrivent à ses dispositions. Dans la lutte contre le terrorisme, il n'y a aucune excuse pour violer le droit international humanitaire en utilisant des armes chimiques ou des barils d'explosifs ou en bombardant aveuglément des populations, détruisant ainsi la vie de tant de civils, comme nous l'avons malheureusement vu non seulement à Edleb mais aussi pendant les combats en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je demande aux membres de bien vouloir m'excuser d'avoir demandé à nouveau la parole. Je voudrais répondre aux observations faites par ma collègue l'Ambassadrice du Royaume-Uni.

Il n'y a pas qu'une seule partie qui pose des questions ici. Elle a le droit de le faire, et j'y répondrai.

Mais j'ai posé de nombreuses questions qui sont restées sans réponse. Il s'agissait de questions clefs, qui auraient pu mettre un terme à cette discussion et nous permettre de nous arrêter au rapport numéro 62, au lieu de continuer jusqu'au centième rapport. Cela aurait été possible si j'avais reçu des réponses sincères aux nombreuses questions sans réponse que j'ai soulevées à maintes reprises.

Premièrement, les autorités syriennes ont été priées d'appuyer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), dont la représentante est présente dans cette salle. L'OCHA travaille en Syrie en application de la résolution 2139 (2014). Après son adoption, nous, Gouvernement syrien, avons commencé à mettre en œuvre les plans d'intervention humanitaire, en collaboration avec l'OCHA. Nous renouvelons cet accord tous les six mois. Ainsi, l'OCHA, qui parle de fournir de l'aide à des millions de Syriens, n'aurait rien pu offrir sans l'appui du Gouvernement syrien, qui a approuvé l'opération humanitaire. L'OCHA n'agit donc pas seul sur le territoire syrien, mais avec l'accord et l'assistance du Gouvernement syrien, qui lui a permis avec gratitude de fournir une assistance à des millions de Syriens. Cette opération est en cours depuis 2014. Il n'y a là rien de nouveau.

Deuxièmement, j'aimerais parler des « Casques blancs ». De nombreux médias occidentaux et moult rapports politiques de source occidentale font la lumière sur la création de cette organisation, dirigée par un agent de renseignement britannique dont nous avons communiqué le nom au Conseil. Si cette organisation était vraiment une organisation humanitaire, ses travailleurs n'auraient pas été introduits clandestinement au Canada, aux États-Unis et dans certains pays occidentaux via Israël. Pourquoi ces prétendus travailleurs humanitaires relevant des Casques blancs doivent-ils être introduits clandestinement via le Golan, et puis via Israël? S'il s'agissait vraiment de travailleurs humanitaires, pourquoi se sont-ils rendus en Israël et dans le Golan syrien occupé? Quatre cents terroristes ont pris la fuite à partir d'Israël vers des pays occidentaux.

Troisièmement, la résolution 2133 (2014) interdit le versement de rançons aux terroristes et rejette toute négociation avec eux. Celles et ceux qui disent aujourd'hui que le Gouvernement syrien doit mettre en œuvre un cessez-le-feu avec les terroristes à Edleb ont des propos qui sont en contradiction avec les dispositions de cette résolution, dans laquelle le Conseil a décidé de ne pas négocier avec les terroristes ou de ne pas leur

verser de rançons. Cependant, le régime du Qatar a versé de nombreuses rançons au Front el-Nosra dans le Golan, à Alep et à Edleb. Les personnes ici présentes connaissent les vieilles histoires, mais dans le Golan, lorsque le Front el-Nosra a pris en otage des membres des unités fidjiennes et philippines, le Qatar leur a ouvertement versé des rançons de 35 millions d'euros, au vu et au su du Secrétariat.

Mon collègue l'Ambassadeur de l'Allemagne a dit que toutes les personnes ici présentes doivent faire respecter le droit international humanitaire. Oui, nous sommes nous aussi d'accord. Mais je demande à l'Ambassadeur de l'Allemagne et aux autres collègues de commencer d'abord par respecter le droit international avant de penser à respecter le droit international humanitaire. Il faut d'abord respecter le droit international et les dispositions de la Charte qui, eux, interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre de cette organisation internationale. Le respect du droit ne saurait être sélectif.

Nous, nous respectons le droit international, les dispositions de la Charte, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Et nous respectons aussi les lois qui protègent les journalistes, pour ne pas fâcher ma collègue britannique. Mais un(e) journaliste qui respecte sa profession, qui respecte les règles du travail, et qui voudrait se rendre dans un pays pour couvrir des événements particuliers doit demander un visa auprès de l'autorité du pays où il ou elle veut se rendre. Il ou elle doit se rendre à l'ambassade de ce pays, demander un visa, obtenir l'accord et ensuite partir, au lieu de s'infiltrer dans ce pays au travers des frontières de pays voisins pour couvrir les activités des terroristes et se faire tuer par un projectile tiré par les terroristes.

Ce dont je parle est avéré et les autorités françaises le savent bien, car nous avons alors engagé notre armée et risqué la vie de nos soldats pour récupérer la dépouille de la journaliste dont l'Ambassadrice britannique a parlé pour le remettre aux autorités de son pays à Beyrouth. Tout ceci est avéré. Et les autorités françaises le savent. Elles savent qui a récupéré le corps de la journaliste, et qui a risqué la vie de ses soldats pour cela. Le Gouvernement syrien met en péril son armée et risque la vie de ses soldats et des membres de ses forces de sécurité pour protéger le personnel des Nations Unies et les journalistes accrédités en Syrie. Mais celui qui veut jouer au héros hollywoodien aux dépens de notre sécurité doit en assumer le résultat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord parler des faits concernant les convois interstitutions en route pour Roukban. Après que le deuxième convoi a acheminé une aide aux habitants de Roukban en février, nous avons demandé un troisième convoi car cette aide était censée durer 30 jours seulement. Nous avons demandé un troisième convoi en mars et à nouveau le 9 mai. Ces demandes n'ont pas été approuvées. Aujourd'hui, j'ai entendu les membres du Conseil demander que cette requête concernant un troisième convoi pour Roukban soit approuvée afin d'y acheminer une assistance vitale aux personnes qui s'y trouvent encore.

S'agissant de la question posée par la Représentante permanente du Royaume-Uni, les attaques contre les installations sanitaires et le personnel médical sont vérifiées par l'Organisation mondiale de la Santé auprès de multiples sources. Nous examinerons l'article de presse dont a parlé la Représentante permanente et ferons savoir au Conseil si ces attaques ont été confirmées par l'ONU ou non. Comme la Représentante permanente l'a réaffirmé, les installations médicales bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire, qu'elles soient ou non situées dans des zones de désescalade. J'appelle encore une fois à protéger les civils et l'infrastructure civile, en particulier les installations médicales.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question que vous avez posée en votre qualité de Représentant permanent de l'Indonésie au sujet du plan d'intervention humanitaire, l'évaluation d'ensemble des besoins humanitaires en 2019 (*2019 Humanitarian Needs Overview*) a été publiée le 1^{er} mars. Le Plan de réponse humanitaire pour 2019 demande 3,3 milliards de dollars pour aider 11,7 millions de personnes dans le besoin. Selon la mise à jour la plus récente, le plan a été financé à environ 16%, soit 544 millions de dollars. Je remercie les États Membres qui ont contribué au plan. Le plan lui-même est quasiment finalisé. Quelques détails restent encore à discuter avant qu'il ne soit finalisé et publié rapidement. D'une manière générale, nous pensons que ce plan est crucial pour notre réponse. L'appuyer est nécessaire pour l'ONU et ses partenaires. La communauté humanitaire est prête à intervenir sur la base des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, et en fonction des besoins.

La séance est levée à 12 h 25.